

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*  
12 décembre 2023

*Mis en ligne :*  
22 décembre 2023

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

Présents : 19  
Votants : 26  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

**Procurations de vote et mandataires :** BONNAFOUS Catherine donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, LETENDRE Christophe donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHEO Aude donne pouvoir à LEFEUVRE Gaël, POINTIER Virginie donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, RAOUL Gérard donne pouvoir à PIERRE Frédéric, VALLEE Priscilla donne pouvoir à NOULLEZ Sébastien ;

**Absents :** DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, SOUQUET Eric.

Madame GROSEIL-MOREAU Arlette est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12/12/2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

#### **Point N° 1**

**Délibération n°2023-126. Administration générale : Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2023**

Rapporteur : G LEFEUVRE

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE

